



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 18 DECEMBRE 2013 A 20.00 H.
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 43 du 04 décembre 2013 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2013.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2014.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2014.
 - a) Terrains à bâtir ;
 - b) Aisances ;
 - c) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2014, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Ratifier un crédit de Fr. 85'000.00 pour la réfection du chemin d'accès à la Ferme des Combes, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
6. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Igor Miserez
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : MM. Christophe Miserez et Benoît Frésard

Le Président constate la présence d'un représentant de la presse. Il l'invite à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, que cette personne ne possède pas le droit de vote.

Nombre d'ayants droit présents : 43 sur 452 électeurs inscrits (9,51 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2013

Le P.V. de l'assemblée du 1^{er} juillet 2013 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 43 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2014

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il appartient à l'assemblée communale du budget de fixer le montant de la subvention de base conformément au règlement concernant le subventionnement de nouveaux logements qui est entré en vigueur le 01.01.2008.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer le montant de la contribution de base à Fr. 1'500.00 par pièce habitable, comme en 2013.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer la subvention de base pour les nouveaux logements à Fr. 1'500.00 pour l'année 2014 selon les dispositions du règlement y relatif.

3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2014

- a) Terrains à bâtir
- b) Aisances
- c) Aisances agricoles

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que le Conseil communal propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des terrains pour les catégories citées ci-dessus.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer les prix comme suit, qui sont identiques à 2013 :

a) Lotissement « Champs Mathias 1 »	Fr. 75.00 le m ²
b) Aisance	Fr. 25.00 le m ²
c) Aisance pour résidences secondaires	Fr. 40.00 le m ²
d) Aisance agricole	Fr. 12.50 le m ²

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer le prix de vente des terrains pour 2014 selon les catégories et les montants ci-dessus.

4. Discuter et approuver le budget 2014, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il va présenter le détail du budget 2014 au rétroprojecteur.

Le Président demande si l'on refuse l'entrée en matière.

M. Denis Farine prend la parole et propose le refus d'entrée en matière de cet objet pour 3 motifs, à savoir :

1. Le budget des pâturages approuvé par l'assemblée des ayants droit le 11.12.2013 ne correspond pas à celui présenté dans le budget de la commune.
2. La proposition de la hausse de la quotité d'impôt est prématurée tant que le décompte du complexe scolaire n'est pas établi. De plus, ce n'est pas la 1^{ère} fois que le budget proposé présente un déficit et les autorités n'ont jamais pour autant demandé une augmentation. Cette hausse serait malvenu dans le contexte actuel des communes francs-montagnardes.
3. Le tout ménage sur les propositions de taxes précise que les taxes d'encranne sont mentionnées à titre indicatif et non soumises à l'assemblée communale alors que le règlement des pâturages précise que ces taxes doivent être approuvées par l'assemblée communale du budget.

M. Todeschini apporte les réponses suivantes :

1. Le Conseil communal n'a pas reçu le budget des pâturages et il l'a établi de la même manière que l'année dernière.

2. La demande de la hausse de la quotité d'impôt n'est pas du tout liée au complexe scolaire, c'est une mauvaise excuse. Le Conseil communal doit faire face à la baisse des tarifs d'impôt ainsi qu'à la diminution du Fonds de péréquation financière. En outre, il est difficile de comparer la situation de la commune de Montfaucon par rapport aux autres communes des Franches-Montagnes.
3. Au sujet des taxes des pâturages, il est vrai que celles-ci doivent être approuvées par l'assemblée communale qui n'a pas la possibilité de les modifier.

Pour terminer, M. Todeschini signale que le Conseil communal est d'avis qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Sur cette entrée en matière, le Président demande si l'assemblée désire se prononcer aux bulletins secrets. Il constate que 13 personnes, représentant plus de 10 % des ayants droit présents, demandent le bulletin secret.

Il explique le déroulement du vote. Les personnes qui refusent l'entrée en matière du budget voteront OUI. Celles qui l'acceptent voteront NON.

Le Président invite les scrutateurs à délivrer et à récolter les bulletins de vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés	:	43
Bulletins rentrés	:	43
Blancs et/ou nuls	:	01
Bulletins valables	:	42
Majorité	:	22
OUI		18
NON		24

Le Président constate que l'assemblée accepte l'entrée en matière sur le budget. Il donne la parole à M. Todeschini pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Todeschini présente donc le budget 2014 qui est basé sur une quotité de 2.2. Il donne toutes les explications nécessaires sur certaines rubriques particulières. Ce budget prévoit Fr. 2'297'600.00 de charges et Fr. 2'249'850.00 de produits, soit un excédent de charges présumé de Fr. 47'750.00.

Concernant les investissements, il n'est pas entré dans le détail puisque l'assemblée n'a pas à se prononcer sur ce budget qui n'est établi qu'à titre informatif. Il est prévu des dépenses pour Fr. 30'000.00 et des recettes pour Fr. 1'088'000.00, d'où un excédent de recettes de Fr. 1'058'000.00.

M. Todeschini termine la présentation du budget en signalant que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2014 qui lui est soumis.

M. Denis Farine demande la modification du budget des pâturages de Montfaucon afin qu'il soit identique à celui accepté par l'assemblée des ayants droit.

Le Caissier répond qu'une telle modification ne changera rien au résultat final du budget communal étant donné que le compte des pâturages, à la fin de l'exercice, s'autofinance. S'il y a un bénéfice, il est affecté au Fonds de réserve, s'il y a un déficit, un prélèvement est effectué sur ce Fonds de réserve.

M. Claude Schaffter rappelle les dispositions de l'article 7, al. 11 du règlement des pâturages qui indique que la Commission des pâturages doit collaborer avec le Conseil communal et l'administration communale pour l'établissement du budget et des comptes des pâturages. Il précise que cela ne semble pas être le cas actuellement puisque le Conseil communal n'a pas reçu le budget des ayants droit.

M. Claude Schaffter demande au Conseil communal d'être attentif à la gestion du Fonds de réserve des pâturages et de faire en sorte qu'il y ait assez de réserves dans le cas où des travaux importants devraient être entrepris. Il pense notamment à la barre le long de la H18 depuis la sortie du village jusqu'au Grand-Creux.

M. Jean-Claude Villat demande si le montant que la commune reçoit de la péréquation financière est calculé sur la base de l'augmentation de la quotité d'impôt.

Le Caissier répond que la péréquation financière que la commune touchera en 2014 est basée sur les comptes de l'année 2012.

M. Denis Miserez demande si les recettes de location du complexe scolaire correspondent au montant budgétisé.

Le Caissier répond que pour 2013, les locations correspondent au montant du budget.

Tous les renseignements ayant été fournis aux citoyens et la parole n'étant plus demandée, le Président indique que l'on va procéder à la fixation de la quotité d'impôt et à la détermination des taxes communales, puis à l'adoption du budget.

M. Todeschini indique que toutes les taxes sont inchangées par rapport à 2013 à l'exception de la quotité d'impôt que le Conseil communal propose d'augmenter de 1/10^{ème}. Les propositions du Conseil communal sont donc les suivantes :

Quotité d'impôt : 2,2

Taxe immobilière : 1,5 ‰ de la valeur officielle.

Frais de cadastre : 0,2 ‰ de la valeur officielle.

Taxe des chiens : - village : Fr. 80.— par animal.

- ménages hors village : Fr. 50.— par animal.

<u>Taxe des ordures</u> :	- ménages à plusieurs personnes :	Fr. 260.—
	- ménages à une personne :	Fr. 160.—
	- résidences secondaires :	Fr. 260.—
	- industries, commerces, hôtels :	Fr. 250.—
		à Fr. 13'250.—

<u>Service des eaux</u> :	
- Prix du m ³	Fr. 2.20
- Location de compteur	Fr. 20.—
- Taxe de raccordement	Fr. 10.—
- Taxe de raccordement pour nouvelles constructions	Fr. 500.—
- Taxe de raccordement de chantiers	Fr. 100.—
- Taxe annuelle pour piscines de + de 15 m ³	Fr. 150.—

<u>Taxe d'épuration des eaux usées</u> :	Fr. 2.60 le m ³
<u>Contribution pour l'entretien des chemins</u>	Fr. 15.—/ha. min. Fr. 20.—

<u>Taxe d'encranne pour Montfaucon</u> :	Fr. 60.—
Supplément par encranne chargée dans les loges	Fr. 40.—
Contribution à l'entretien des pâturages	Fr. 20.—
Taxe des veaux de l'année	Fr. 12.—
<u>Taxe d'encranne Montfaverger</u>	Fr. 63.—
<u>Corvées en plus Montfaucon</u> :	Fr. 2.50/h.
<u>Corvées en moins Montfaucon</u> :	Fr. 10.--/h.
<u>Corvées en moins Montfaverger</u> :	de 0% - 50% Fr. 65.--/encr.
	de 50% - 75% Fr. 50.--/encr.
	de 75% - 100% Fr. 25.--/encr.
<u>Intérêts moratoires sur taxe d'encrancement impayée</u>	5 %

M. Denis Farine émet le vœu qu'il soit indiqué, sur le tout ménage adressé à la population, la mention « sans changement » lorsque les taxes ne sont pas modifiées.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions que celles du Conseil communal pour ce qui est des taxes et de la quotité d'impôt.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver les différentes taxes à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents (27 pour/10 contre), l'assemblée accepte les taxes et l'augmentation de la quotité d'impôt qui accompagnent le budget 2014.

Ensuite, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal concernant l'adoption du budget 2014.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget 2014 à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents (35 pour/0 contre), l'assemblée accepte le budget 2014 tel que présenté par le Conseil communal.

5. Ratifier un crédit de Fr. 85'000.00 pour la réfection du chemin d'accès à la Ferme des Combes, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que l'assemblée des délégués du Syndicat GLM, sur proposition du Conseil d'administration, a accepté de voter un crédit d'investissement de Fr. 85'000.00 pour la réfection du chemin d'accès à la ferme des Combes et de la place devant la maison.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale qu'il appartient aux 3 communes membres du GLM à savoir, Les Genevez, Lajoux et Montfaucon, de ratifier la décision prise par l'assemblée des délégués du GLM. Il précise que la dépense sera assurée par un emprunt bancaire sans frais pour la commune. Le Conseil communal propose d'accepter cet objet.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de ratifier la décision de l'assemblée des délégués du Syndicat GLM.

6. Divers et imprévu

- a) M. Claude Schaffter souhaite que le Conseil communal prenne conscience qu'il a des doutes quant à la validité de la convocation de l'assemblée des ayants droit aux pâturages. Il pense que la forme utilisée viole les dispositions réglementaires.

Il est répondu à M. Schaffter que les modalités de convocation d'une assemblée des ayants droit sont de la compétence de la Commission des pâturages. Le Conseil communal ne s'immisce pas dans la manière de faire de la Commission des pâturages.

- b) M. Claude Schaffter estime que la commune se trouve dans une impasse vu la position intransigeante et parfois extravagante de certains ayants droit dans les décisions de l'assemblée des ayants droit. Un groupe de citoyens est mécontent de cette situation et il est d'avis que le Conseil communal devrait demander un avis de droit afin de déterminer les droits et devoirs de chacun, ce qui permettrait de se positionner d'une manière plus fiable à propos de la vente de terrain qui divise la commune.

M. Claude Schaffter propose donc à l'assemblée communale de voter sur la proposition de demander un avis de droit.

A l'unanimité des ayants droit présents (35 oui/1 non), l'assemblée communale accepte la proposition de M. Schaffter.

M. Todeschini prend note de cette décision et indique que le Conseil communal n'a pas attendu la prise de position de ce soir car il est déjà intervenu auprès du Canton pour solliciter une entrevue afin de discuter de cette situation.

- c) M. Jean-Marie Miserez s'inquiète de l'état de propreté de la place de pique-nique au Prépétitjean car des planches sont éparpillées un peu partout aux alentours.

Le Maire répond que le Conseil communal s'occupera de mettre en ordre cette place et de débarrasser ces planches.

- d) M. Denis Farine a constaté qu'un minimum de consommation d'eau était facturé aux utilisateurs. Il demande au Conseil communal d'étudier la révision du règlement des eaux.

M. Romain Marchand soutient la requête de M. Farine.

Le Maire répond que le règlement d'alimentation en eau de la commune, approuvé par l'assemblée communale le 19.12.2011, indique que chaque ménage doit payer une quantité d'eau minimum qui est de 70 m³ pour les ménages à plusieurs personnes ainsi que pour les résidences secondaires et de 35 m³ pour les ménages à 1 personne.

Le Maire signale que cette requête sera discutée au Conseil communal mais qu'il n'est pas favorable à changer cette pratique et à modifier un règlement qui date d'à peine 2 ans.

Le Caissier est étonné d'une telle démarche et il rappelle aux personnes présentes que cette pratique est appliquée à Montfaucon depuis plus de 50 ans.

- e) M. Claude Schaffter fait remarquer au Conseil communal que des informations ou courriers sont parvenus à des tiers qui n'avaient pas à être au courant de leur contenu. Il demande au Conseil communal de rendre attentif le Secrétaire communal pour qu'il fasse attention.

- f) M. Denis Farine signale qu'un groupe de citoyens est mécontent de l'attitude de certains ayants droit et qu'il se retrouve régulièrement pour en discuter. Il informe l'assemblée qu'une séance d'information à la population sera mise sur pied prochainement.
- g) M. Jean-Claude Villat demande si la commune s'est renseignée au sujet des nouvelles surfaces de la mensuration officielle pour Montfavergier.

Le Secrétaire répond que le dossier se trouve au Bureau des personnes morales aux Breuleux. Suite à un entretien qu'il a eu avec ce service, il lui a été répondu que ce dossier n'était pas une priorité et qu'il le traiterait en temps voulu.

- h) Mme Pierrette Aubry signale que le Syndicat des écoles secondaires des F.-M. est à la recherche d'un président. Elle lance donc un avis aux amateurs qui peuvent la contacter en cas d'intérêt.
- i) M. Giovanni Todeschini présente le décompte provisoire des travaux du complexe scolaire qui doit être transmis au Canton pour le calcul de la subvention finale. Au stade actuel du dossier, il reste un montant à charge de la commune de Fr. 3'267'000.00 env. sur un total des travaux de Fr. 5'270'000.00 env. Le solde des subventions encore à recevoir avoisine Fr. 1'000'000.00.
- j) M. Claude Schaffter, au nom de toute la communauté villageoise de Montfaucon et en tant qu'ancien maire, adresse ses plus vifs remerciements à M. Andreas Villiger pour les 5 années qu'il a passées au Conseil communal et du temps qu'il a consacré à défendre les intérêts du village.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Il lève l'assemblée. Il est 22.00 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Igor Miserez

M. Eric Schaffner